

DEPARTEMENT  
DU  
VAL DE MARNE

## COMMUNE DE BRY-SUR-MARNE

ARONDISSEMENT  
DE NOGENT

EXTRAIT  
du

### Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 11 avril, à 20h00, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le mercredi 5 avril 2023, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Charles ASLANGUL, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 25

#### Étaient Présents :

M. Charles ASLANGUL, Maire  
Monsieur Rodolphe CAMBRESY, Madame Véronique CHEVILLARD,  
Monsieur Bruno POIGNANT, Madame Sylvie ROBY, Monsieur Christophe ARZANO, Madame Béatrice MAZZOCCHI, Monsieur Olivier ZANINETTI, Madame Virginie PRADAL, Monsieur Pierre LECLERC, Adjoints au Maire.  
Monsieur Etienne RENAULT, Monsieur Jean-Antoine GALLEGO, Monsieur Didier SALAÜN, Madame Valérie RODD, Monsieur Laurent TUIL, Madame Chrystel DERAY, Madame Sandra CARVALHO, Madame Anne-Sophie DUGUAY, Monsieur Didier KHOURY, Madame Rosa SAADI, Monsieur Stefano TEILLET, Monsieur Serge GODARD, Madame Sandrine LALANNE, Monsieur Augustin KUNGA, Madame Djedjiga ISSAD, Conseillers municipaux.

#### Ont donné pouvoir :

Mme Nicole BROCARD à Mme Véronique CHEVILLARD.  
Mme Armelle CASSE à M. Charles ASLANGUL.  
M. Julien PARFOND à Mme Sylvie ROBY.  
M. Robin ONGHENA à Mme Sandrine LALANNE.

#### Absents excusés :

Mme LANTRAIN Marilyne.

#### Absents :

M. BRAYARD Thierry, M. PINEL Vincent, M. MAINGE Pascal.

Secrétaire de séance : Jean-Antoine GALLEGO

2023DELIB0021 - MODIFICATION DU MARCHÉ RELATIVE À L'ABSORPTION PAR FUSION DE L'ENTREPRISE CHAM GAZ HOP PAR L'ENTREPRISE IZI CONFORT

**DELIBERATION**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2122-22,  
Vu le Code de la Commande Publique et notamment l'article L2194-1  
Vu l'accord-cadre de services pour la maintenance, contrôle des installations techniques dans les bâtiments communaux notifié le 7 janvier 2022,  
Vu l'avis de la commission Transition écologique, environnement, bâtiments communaux en date du 30 mars 2023,  
Vu l'exposé ci-dessus,  
Vu le projet d'avenant,

Considérant que cet avenant ne bouleverse pas l'économie générale du marché, ni en change l'objet et que les conditions de la mise en concurrence initiale ne sont pas remises en cause,

Après en avoir délibéré, et par 29 voix pour

**ARTICLE 1 :** D'APPROUVER ET DE SIGNER l'avenant n° 1 au marché de « maintenance, contrôle des installations techniques dans les bâtiments communaux lot n°5 maintenance des chaudières murales » attribué à la société GAZ HOP 31 QUAI Blanqui – ALFORTVILLE (94140) qui est transféré à l'entreprise CONFORT sise 11 rue du Saule Trapu à MASSY (91300) en raison d'une fusion absorption.

**ARTICLE 2 :** AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant avec la société IZI CONFORT dès que la présente délibération sera exécutoire.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

Publiée le : 14 avril 2023

Secrétaire de séance  
Jean-Antoine GALLEGO



Pour copie conforme,  
Le Registre dûment signé,  
Charles ASLANGUL,

Maire de Bry-Sur-Marne





VILLE DE BRY-SUR-MARNE  
Moult viel que Paris

MARCHÉS PUBLICS  
AVENANT N° 1

EXE10

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

**A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

Mairie de Bry-sur-Marne  
1 Grande rue Charles de Gaulle  
94360 BRY-SUR-MARNE  
Tél. : 01.45.16.68.00

**B - Identification du titulaire du marché public**

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

CHAM GAZ HOP  
31 quai Blanqui  
94140 ALFORTVILLE  
SIRET : 722 046 083 00050

**C - Objet du marché public**

■ **Objet du marché public:**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)

**Maintenance, contrôle des installations techniques dans les bâtiments communaux  
Lot n°5 – Maintenance des chaudières murales**

■ **Date de la notification du marché public : 7 janvier 2022**

■ **Durée du marché : 48 mois**

■ **Montant initial du marché public :**

Taux de la TVA : **2 400,00 €**

Montant HT : **12 000,00 €**

Montant TTC : **14 400,00 €**

## D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

### ARTICLE 1

Le présent avenant a pour objet d'acter les conséquences l'absorption par voie de fusion de la société **CHAM** par décision en date du **1<sup>er</sup> avril 2022** par la société **IZI CONFORT** avec effet au **1<sup>er</sup> avril 2022**.

En conséquence, la reprise du nouveau marché par la société **IZI CONFORT** nouveau titulaire, entraîne de plein droit le transfert au bénéfice de ce dernier de l'ensemble des droits et obligations résultant du dit marché.

La dénomination commerciale du Groupe devient au **1<sup>er</sup> avril 2022 IZI CONFORT** en lieu et place de **CHAM**.

Ses coordonnées sont celles-ci

**11 rue du Saule Trapu  
91300 MASSY**

Information bancaire :

IBAN : **FR76 3000 3036 2000 0204 8201 238**

BIC : **SOGEFRPP**

Code banque : **30003** Code agence : **03620** Numéro de compte : **00020482012** Clé RIB : **38**

Agence de domiciliation : **PARIS CENTRE ENT 1 (03620)**

Dès le **1<sup>er</sup> avril 2022** tous les règlements se font sur le compte bancaire ci-dessus désigné.

### ARTICLE 2

Toutes les dispositions initiales restent inchangées et demeurent applicables. La société **IZI CONFORT** s'engage à exécuter le marché conformément aux dispositions contractuelles.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :  
(Cocher la case correspondante.)

Non

Oui

## E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

## F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

**Pour l'Etat et ses établissements :**

*(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)*

A : Bry-sur-Marne, le

Signature

*Le Maire,*

*Charles ASLANGUL*

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A ....., le .....

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :**

*(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)*

■ **En cas de notification par voie électronique :**

*(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)*